

L'éphébie à Athènes au V^e siècle av. J.-C.

" Les jeunes gens sont inscrits parmi les membres du dème⁽¹⁾ à l'âge de 18 ans. Au moment de l'inscription, les membres du dème, après serment, prennent leur décision par un vote (...). Cela fait, le conseil (la Boulè) soumet les inscrits à un examen [de vérification]. Leurs père (...) élisent les trois citoyens qu'ils estiment les plus honorables et les mieux à même de prendre soin des éphèbes (...). Ces chefs, après avoir réuni les éphèbes, commencent par faire avec eux la tournée des sanctuaires, puis se rendent au Pirée où ils tiennent garnison (...). Le peuple nomme aussi à main levée deux instructeurs et des maîtres qui leur apprennent à se battre comme hoplites, à tirer à l'arc, à lancer le javelot, à manœuvrer la catapulte. Il est alloué aux éphèbes 4 oboles par tête. (...) Ils passent ainsi la première année de l'éphébie. La seconde année, une assemblée du peuple est tenue au théâtre et les éphèbes y sont passés en revue. Ils reçoivent alors de la cité un bouclier rond et une lance, effectuent des rondes militaires et tiennent garnison dans les forts (...). A l'expiration des deux années, ils sont désormais confondus avec les autres citoyens ".

(1) dème, plus petite division administrative de l'Attique.

Aristote, *La Constitution des athéniens*, 42, 1-5, vers 330 av. J.-C.

Questions :

1. Présentez le document (nature, date, auteur, contexte...)
2. Expliquer ce qu'est un éphèbe et en quoi consiste l'éphébie.
3. A quelle vérification peut procéder la Boulè ? Quel est le rôle de la Boulè dans les institutions athéniennes ?
4. Quel nom donne-t-on à l'assemblée du peuple ?
5. Montrez en vous appuyant sur des exemples du texte qu'Athènes est une cité démocratique.